Liste des associations :

(1) **Liste des associations :**

Les services d'aide à domicile :

- Aider 17 au 05.46.97.50.88
- Domaliance au 05.86.91.00.21
- AEM Mirambeau au 05.46.49.70.16
- AEM Pons au 05.46.94.63.99
- ADMR Fédération au 08.10.60.04.48
- CCAS Montlieu au 05.46.04.53.52
- CCAS Cercoux au 05.46.04.05.45
- Vitalliance au 05.33.89.21.54

(2) *GIR et dépendance définition* :

Le Groupe Iso Ressource détermine la perte d'autonomie.

L'échelle va du GIR 1 pour une dépendance totale au GIR 6 pour une autonomie totale pour les actes de la vie quotidienne (toilette/habillage/transfert/repas/marche/….)

Pour les GIR 1 à 4 (*personnes dépendantes*) :

- Possibilité d'instruire un dossier Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).
- Dossier pouvant être retiré en mairie.

Si besoin d'informations





Contacter le
Conseil Départemental
au **05.46.48.90.12** ou
auprès de votre mairie.

la Charente Maritime
LE DÉPARTEMENT

CH Jonzac

EQUIPE MOBILE DE GÉRIATRIE

LES AIDES A DOMICILE

En Haute-Saintonge

CENTRE HOSPITALIER DE JONZAC

Avenue Winston Churchill — 17500 JONZAC

Tél : 05 46 70 10 25

Mail : **emg@ch-jonzac.fr**

Validé par la Direction Qualité le 18/09/2026

Soins infirmiers (pansements, prise de sang, préparation du pilulier,…)

Voir avec les cabinets infirmiers de votre secteur.

Petits matériels : lit médicalisé, matelas, fauteuil roulant, chaise garde-robe, aide au transfert (déambulateur, canne, …), lève-malade…

S'adresser aux fournisseurs de matériel, aux pharmacies.

Besoin d'aide à la toilette - habillage :

* SSIAD TREMA de Montendre (aides-soignantes) au 05.46.42.19.19.
* Cabinet infirmier du secteur (si possible).
* Associations d'aide à domicile : voir la liste ci-jointe [1].

Besoin d'aide-ménagère :

CESU (Chèque Emploi Service Universel) : informations sur le site internet **www.cesu.ursaf.fr**

Ou les **Associations d'aide à domicile** [1]

Portage de repas :

- Traiteur Fait Maison (Jonzac et alentours) : 06.98.48.77.67
- Aider 17 : 05.46.93.84.21
- Traiteur ESPEREL : 05.57.32.76.72
- Grain de Sel Chevanceaux : 05.46.04.31.86
- Jardins d'Yroise : 05.46.90.90.96

Téléalarme : prise en charge possible auprès des assurances, banques, caisse de retraite, APA...

Financements possibles

*** Pour tout ce qui concerne les soins infirmiers, kinés, aide à la toilette (par le SSIAD) et les petits-matériels :**

⇨ Prise en charge Sécurité Sociale et Mutuelle totale ou partielle = uniquement sur prescription médicale.

*** Pour les aides à domicile, le portage de repas, la téléalarme :**

- Contacter votre caisse de retraite.
- Contacter le service CESU = voir sur site internet.

Vous pouvez aussi bénéficier :

- **Du crédit d'impôts** (remboursement par les impôts l'année suivante à hauteur de 50% des dépenses).
- **De l'Allocation Personnalisée d'Autonomie** (APA) = uniquement pour les personnes relevant du GIR 1 à 4 [2].

